

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 2 mai 2025 17:12
À: enquete-modif-9-plu
Objet: PLU : enquête publique sur la modification n°9 - Sartrouville

Bonjour,

A l'attention du Commissaire enquêteur.

Quelques observation après un balayage rapide des documents.

Nouveau-Charte-paysagere.pdf

A quoi correspond la zone en vert ici entouré en rouge : page 60 (et sur d'autres pages) le long de l'avenue Maurice Berteaux.

A cet endroit il y a des immeubles/ résidence. L'encadré vert s'il représente de la végétation me paraît disproportionné. Et je ne comprends pour pourquoi il serait dans la légende cette zone.



Au croisement de l'avenue Jean Mermoz et de la Rue molière, se trouve un espace magnifique arboré à l'abandon où la Mairie fait de l'écopaturage (et c'est très bien). Il est indiqué comme espace d'écopaturage dans les légendes (encore une fois c'est très bien)...Pour autant ce parc me paraît complètement occulté des 81 pages, alors que le parc est en plein coeur de la ville dans une zone trop/très construite. L'absence de commentaires autour de ce parc ne semble être le reflet d'un étude objective. Pourquoi cette zone est complètement occultée de l'étude ?

Plusieurs riverains craignent que cet espace exceptionnel de part sa végétation soit transformé un jour en immeubles comme cela est le cas dans d'autres quartiers et notamment sur l'avenue Maurice Berteaux. La Mairie a déjà tenté de modifier le zonage de ce parc lors d'une précédente enquête sans donner des intentions claires à ce sujet.

Pourriez-vous nous éclairer ?

Peux-t'on acter définitivement que cette zone ne sera jamais construite dans la charte paysagère de la ville ?! Merci pour votre aide.

Est-il possible que la charte paysagère intègre la végétalisation des terres pleins en béton ou en bitume (notamment au niveau de l'avenue Maurice Berteaux ?)

09-Projet-de-modif-Reglement%20(1).pdf

Je n'ai pas lu les 280 pages. Le dossier est difficilement accessible pour un habitant lambda et pas suffisamment porté à la population.

Pour autant, voici quelques exemples de situations qui chagrinent beaucoup de Sartrouillois :

- les promoteurs peuvent planter des arbres nains ! Oui nous avons des arbres nains sur l'avenue Maurice Berteaux à titre d'exemple. Il faudrait les contraindre à planter des arbres adultes.
- Certains immeubles ne comportent aucun arbre. Que du béton et du bitume. Cela devrait être interdit.
- les pieds des arbres sont souvent enfouis dans le bitume au lieu d'être entourés de massifs végétaux...
- il y a trop de surfaces bitumées et terres pleins. Il faudrait privilégier trottoirs, arbres, arbustes, végétaux...
- Eviter la construction des immeubles ras le trottoir (exemple avenue Maurice Berteaux). Il faudrait obliger l'insertion de rez de jardins pour chaque rez de chaussée
- Contrairement à ce qui figure sur les plans des architectes les sartrouillois végétalisent très peu leur balcon. Ils masquent parfois leur balcon d'un brise vu vert. Il conviendrait d'intégrer dans les barrières des balcons des brises vu afin d'éviter des incohérences esthétiques.
- Les immeubles sont souvent trop haut (exemple avenue Maurice Berteaux).
- Les immeubles sont souvent collés entre eux donnant un aspect très massif et compact.

Avant le dépôt d'un permis de construire, la ville devrait prévoir en concertation des réunions de quartier pour que chacun puisse s'exprimer.

Avant la modification d'un PLU : Idem ! ou faire un résumé au travers de vidéos...

•

06-Projet-de-modif-OAP.pdf

3- L'avenue Maurice Berteaux et ses abords .

La construction des nouveaux immeubles est une aberration. La charte paysagère ne corrigera jamais ce carnage urbanistique.

Cette avenue est sans cohérence, polluée par un trafic trop dense, et sans aucun végétaux...il y a du béton des voitures et du bitume.

Par ailleurs le déplacement du AUCHAN au rond point vers Maisons Laffitte est une erreur gigantesque. Cette avenue est surchargée aux heures de pointes et l'accès à ce commerce sera d'autant plus difficile pour les habitants à proximité et notamment du vieux pays (déjà démunis de commerces de proximité).

4- LE SITE DES TREMBLEAUX

IL est indiqué :

" - Maisons individuelles, maisons groupées ou petits immeubles collectifs en bordure de la route de la Frette."

Nous ne voulons plus d'immeubles dans la ville ! Entre des maisons et des petits immeubles collectifs la ville doit faire un choix (et l'immeuble n'est pas un bon choix).

5- SUR LES FRANGES DE LA PLAINE DE MONTESSON

Il est indiqué :

"Un programme d'équipements publics avec notamment la construction de la nouvelle piscine et la création d'aires de stationnement paysagées.

o L'implantation de surfaces commerciales en bordure de la future voie en coordination avec les réalisations prévues sur la commune de Montesson.

o Un programme de quelques logements pourrait compléter l'aménagement du secteur."

Pourquoi vouloir bétonner cette zone dégagée ?

Sartrouville est déjà pourvue d'une piscine récente. Quel est le projet/ intérêt de la nouvelle piscine à proximité de l'actuelle ?

Quelles sont les réalisations prévues sur la commune de Montesson qui justifient des surfaces commerciales ? ce n'est pas clair dutout.

Pourquoi de nouveaux logements ?!

Merci de préserver la confidentialité des mes coordonnées.

Bien cordialement